

MAIRIE DE PIEGUT



ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 19 Mars 2012

La séance est ouverte à 18h sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET, Maire.

Présents : 7 : Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Maurice MAUREL, Alain MICHEL, , Georges PAUL, Emmanuelle CHAPPEY-PAPON,

Absents : 2 : Camille LEMESLE, Catherine ROBERT-ROUGON

Secrétaire de séance : Serge THOME

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte-rendu. Mme le Maire les remercie et ouvre la séance.

1- Avis sur l'enquête publique concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière du Plantas à Remollon

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique vient de se terminer concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière du Plantas à Remollon par la société Guiramand et que l'avis du conseil municipal est sollicité. Le conseil municipal souligne que cette carrière est visible depuis la commune de Piégut, et notamment depuis Neyrac et les Cassettes, qui en subissent les nuisances sonores et visuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de ne pas s'opposer à la demande de renouvellement d'exploitation pour 10 ans de la carrière du Plantas à Remollon par la société Guiramand
- de demander à ce que de la végétation soit plantée devant la carrière afin de créer un écran visuel et sonore

2-Diagnostic de l'assainissement individuel

Mme le Maire informe le conseil municipal que, conformément à la loi sur l'eau, le diagnostic des fosses d'assainissement individuel doit être obligatoirement réalisé d'ici la fin de l'année 2012. Ce diagnostic doit être réalisé soit par un cabinet d'étude soit par un technicien communal formé. Le nombre de fosses individuelles sur la commune est de 28.

Mme le Maire présente le projet de la communauté de communes du pays de Serre-Ponçon qui ferait intervenir un bureau d'études extérieur pour l'ensemble des communes de la communauté de communes ce qui réduit considérablement les coûts, environ 2000 Euros pour la commune de Piégut. Cette solution implique que les communes donnent leur compétence assainissement individuel à la communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix pour et 1 voix contre, décide de transférer à la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon la compétence SPANC, avec la réalisation du diagnostic des fosses d'assainissement individuelles avant la fin de l'année 2012.

3-Jardins potagers aux Auches

Mme le Maire dresse la liste des demandeurs pour l'été 2012

Mr Marie : 2 jardins, accordés lors de la réunion de conseil précédente

Mr et Mme Pedaccini : 1 jardin

Mme Jamet : 1 jardin

Mme Collet et Mr Krusch : 1 jardin

Mr et Mme Henry demande pour 2 jardins avec poules et lapins : 2 jardins potagers accordés mais sans animaux.

Aucune demande n'est parvenue en mairie de la famille Bohic-Ponthieux.

Le conseil municipal décide de lui faire un courrier lui demandant s'il souhaite un jardin potager pour l'été 2012, en lui précisant que les piscines sont interdites dans les jardins potagers locatifs communaux pour des raisons de sécurité et de réserve en eau.

Mme le Maire fait part de la demande de Mr et Mme Henry concernant des travaux dans son jardin, projet de la construction d'un mur en fond de jardin et enfouissement d'une citerne à eau de pluie. Malgré la demande d'un plan et de dimensions précises, aucun élément n'est parvenu en mairie. Le conseil municipal ne peut donc pas se prononcer sur ces travaux et émet à priori un avis défavorable pour ce type d'aménagement dans un jardin d'une villa communale.

Mme Collet et Mr Krusch ont fait part de leur intention de construire une avancée en dur pour se protéger du soleil lors des repas pris dehors, ainsi que de changer une partie du grillage plus basse que le reste de la clôture du terrain. Le conseil municipal décide de refuser les travaux en dur dans les locations communales et suggère à Mme Collet et Mr Krusch la pose, à leur frais, d'un store déroulant fixé au mur.

Concernant le remplacement de la partie de grillage devant la villa, le conseil municipal donne son autorisation pour poser les quelques mètres de grillage identique au reste de la clôture et de même hauteur.

4-Redevance eau et assainissement

Mme le Maire fait part d'un courrier de réclamation de la part d'un habitant qui a depuis déménagé concernant la redevance eau et assainissement 2011. Le conseil municipal décide de continuer la procédure auprès de la perception afin de faire régler cette redevance.

5-Révision du schéma directeur d'assainissement

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que le schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur la commune en septembre 2004 et approuvé par le conseil municipal en décembre 2005. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le schéma directeur d'assainissement demande à être réactualisé, afin de pouvoir réexaminer les possibilités de zones constructibles. Le devis du bureau d'études GéoPlusEnvironnement s'élève à 4784 Euros TTC. Mme le Maire informe le conseil municipal que des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau peuvent être attribuées pour ce type d'étude.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de réactualiser le schéma directeur d'assainissement
- d'approuver le devis du bureau d'études GéoPlusEnvironnement
- de demander au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau une participation financière pour la réalisation de cette étude de réactualisation
- d'adopter le plan de financement suivant :

Coût de l'étude :	4000,00 EurosHT
Subvention Conseil Général 30 % :	1200,00 Euros
Subvention Agence de l'Eau 30% :	1200,00 Euros
Autofinancement :	1600,00 Euros+TVA

Le Conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer tous documents nécessaires aux demandes de ces subventions.

6-Achat de 2 anti-béliers

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à des problèmes de gel aux réservoirs d'eau cet hiver, 2 anti-béliers ont été détériorés et ils ont dû être remplacés immédiatement afin d'éviter tout problème de distribution d'eau potable. Mme le Maire demande à ce que la facture puisse être payée avant le vote du budget de l'eau et de l'assainissement, elle s'élève à 1542 Euros et 84 cents TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de payer la facture des établissements Allamano/Pauchon d'un montant de 1542 Euros et 84 cents TTC avant le vote du budget de l'eau et de l'assainissement et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce paiement.

QUESTIONS DIVERSES :

*Il est envisagé de faire venir un hydrogéologue pour rechercher de nouvelles sources en eau potable afin d'anticiper les éventuels manques d'eau potable.

*Il a été demandé la possibilité de marquer un terrain de pétanque sur la place du village et d'y étaler un peu de sable. Mme le Maire verra avec l'employé communal ce qu'il est possible de faire sans gêner le parking et le déneigement.

La séance est levée à 21h.

Le Maire, Mme OUVRIER-BUFFET